

2021-1329
2021-05-05

Étiquette du conteneur

GROUPE 1 HERBICIDE

CADILLAC^{MC} UNPACKED

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE AGRICOLE

VENTE AUTORISÉE POUR L'EMPLOI DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET
DANS LES RÉGIONS DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX, D'OKANAGAN ET DES
TERRASSES DE CRESTON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT.

Herbicide de postlevée à utiliser dans le blé de printemps et le blé dur pour supprimer la folle avoine, l'avoine (cultivée) spontanée, la sétaire verte, la sétaire glauque, l'échinochloa pied-de-coq, l'ivraie de Perse et les graines de l'alpiste des Canaries spontanée.

PRINCIPE ACTIF : Clodinafop-propargyl 240 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT UTILISATION TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION : 30428 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 – 1 050 litres

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300 – 191, avenue Lombard
Winnipeg (MB) R3B 0X1
1-855-264-6262

Pour obtenir une aide médicale d'urgence appeler PROPHARMA au 1-877-250-9291 (24 heures sur 24).

Pour un déversement, une fuite ou un incendie, appeler INFOTRAC au 1-800-535-5053 (24 heures sur 24).

2021-1329

2021-05-05

MISES EN GARDE

- ATTENTION – POISON
- AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
- TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Nocif en cas d'ingestion.
- Peut irriter les yeux. Ne pas porter de lentilles cornéennes lors de l'utilisation.
- ÉVITER tout contact avec les yeux et la peau. Éviter tout contact avec les vêtements.
Lors des activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation et lorsque le produit est appliqué au moyen d'une rampe d'aspersion, les travailleurs doivent porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon, des chaussettes et des chaussures, de lunettes de protection et des gants résistant aux produits chimiques. Lors de l'application par pulvérisation aérienne, les pilotes doivent porter un vêtement à manches longues et un pantalon. Laver les gants à fond avec de l'eau et du savon avant de les enlever, quelle que soit l'activité en cours.
- Se laver les mains à fond avec de l'eau et du savon après avoir utilisé ce produit et avant de manger, boire ou fumer.
- Enlever les vêtements contaminés immédiatement après l'utilisation. Laver et ranger les vêtements contaminés séparément des autres articles de la maisonnée à laver avant de les réutiliser. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit.
Manipuler et appliquer ce produit uniquement selon recommandations figurant sur la présente étiquette.
- Ne pas manger, boire ni fumer durant le mélange, le chargement et l'application.

Appliquer uniquement le produit lorsque la possibilité de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines comme des maisons, des chalets, des écoles et des sites récréatifs est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

Les travailleurs qui manipulent plus de 15 kg de principe actif (p.a.) par jour doivent utiliser un système de mélange et de chargement en circuit fermé

Délai de sécurité

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit contient un principe actif et des distillats pétroliers aromatique qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées sous la rubrique Mode d'emploi.

TOXIQUE pour les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI.

2021-1329
2021-05-05

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) requise parmi les produits utilisés dans le mélange.

Les résidus de ce produit présentent les propriétés et les caractéristiques associées aux substances chimiques détectées dans les eaux souterraines. L'utilisation des produits contenant du clodinafop-propargyl dans les secteurs où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.

Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

Il est possible de réduire la contamination des milieux aquatiques par le ruissellement en aménageant une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.

PREMIERS SOINS

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient un distillat de pétrole. NE PAS FAIRE VOMIR. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. Traiter selon les symptômes en cas d'ingestion et pour toute irritation de la peau ou des yeux.

2021-1329
2021-05-05

ENTREPOSAGE

Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Toutes les marques de commerce sont la propriété de leurs titulaires respectifs.

2021-1329
2021-05-05

Étiquette de livret

GROUPE 1 HERBICIDE

CADILLAC^{MC} UNPACKED

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE AGRICOLE

VENTE AUTORISÉE POUR L'EMPLOI DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET
DANS LES RÉGIONS DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX, D'OKANAGAN ET DES
TERRASSES DE CRESTON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT.

Herbicide de postlevée à utiliser dans le blé de printemps et le blé dur pour supprimer la folle avoine, l'avoine (cultivée) spontanée, la sétaire verte, la sétaire glauque, l'échinochloa pied-de-coq, l'ivraie de Perse et les graines de l'alpiste des Canaries spontanée.

PRINCIPE ACTIF : Clodinafop-propargyl 240 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT UTILISATION TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION : 30428 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 – 1 050 litres

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300 – 191, avenue Lombard
Winnipeg (MB) R3B 0X1
1-855-264-6262

Pour obtenir une aide médicale d'urgence appeler PROPHARMA au 1-877-250-9291 (24 heures sur 24).

Pour un déversement, une fuite ou un incendie, appeler INFOTRAC au 1-800-535-5053 (24 heures sur 24).

2021-1329

2021-05-05

MISES EN GARDE

- ATTENTION – POISON
- AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
- TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Nocif en cas d'ingestion.
- Peut irriter les yeux. Ne pas porter de lentilles cornéennes lors de l'utilisation.
- ÉVITER tout contact avec les yeux et la peau. Éviter tout contact avec les vêtements.
Lors des activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation et lorsque le produit est appliqué au moyen d'une rampe d'aspersion, les travailleurs doivent porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon, des chaussettes et des chaussures, de lunettes de protection et des gants résistant aux produits chimiques. Lors de l'application par pulvérisation aérienne, les pilotes doivent porter un vêtement à manches longues et un pantalon. Laver les gants à fond avec de l'eau et du savon avant de les enlever, quelle que soit l'activité en cours.
- Se laver les mains à fond avec de l'eau et du savon après avoir utilisé ce produit et avant de manger, boire ou fumer.
- Enlever les vêtements contaminés immédiatement après l'utilisation. Laver et ranger les vêtements contaminés séparément des autres articles de la maisonnée à laver avant de les réutiliser. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit.
Manipuler et appliquer ce produit uniquement selon les recommandations figurant sur la présente étiquette.
- Ne pas manger, boire ni fumer durant le mélange, le chargement et l'application.

Appliquer uniquement le produit lorsque la possibilité de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines comme des maisons, des chalets, des écoles et des sites récréatifs est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

Les travailleurs qui manipulent plus de 15 kg de principe actif (p.a.) par jour doivent utiliser un système de mélange et de chargement en circuit fermé

Délai de sécurité

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit contient un principe actif et des distillats de pétrole aromatique qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées sous la rubrique Mode d'emploi.

TOXIQUE pour les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI.

2021-1329

2021-05-05

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) requise parmi les produits utilisés dans le mélange.

Les résidus de ce produit présentent les propriétés et les caractéristiques associées aux substances chimiques détectées dans les eaux souterraines. L'utilisation des produits contenant du clodinafop-propargyl dans les secteurs où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.

Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

Il est possible de réduire la contamination des milieux aquatiques par le ruissellement en aménageant une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.

PREMIERS SOINS

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient un distillat de pétrole. NE PAS FAIRE VOMIR. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. Traiter selon les symptômes en cas d'ingestion et pour toute irritation de la peau ou des yeux.

2021-1329
2021-05-05

ENTREPOSAGE

Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

CADILLAC^{MC} UNPACKED est un herbicide systémique de postlevée pour la suppression sélective de la folle avoine, de l'avoine (cultivée) spontanée, de la sétaire verte, de la sétaire glauque, de l'échinochloa pied-de-coq, de l'ivraie de Perse et des graines de l'alpiste des Canaries spontanée dans tous les types de blé de printemps et de blé dur. Ne pas utiliser CADILLAC^{MC} UNPACKED dans l'orge, car la culture sera abîmée. Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un appareil d'épandage aérien, sauf dans des conditions précisées sur la présente étiquette.

CADILLAC^{MC} UNPACKED est absorbé par les feuilles et rapidement transporté vers les points de croissance des feuilles et des tiges. Il est essentiel de bien couvrir les mauvaises herbes pour obtenir une suppression uniforme. Les graminées sensibles en pleine croissance cessent de se développer dans les 48 heures suivant le traitement. Selon l'espèce, les conditions de croissance et la concurrence de la culture, les feuilles et les points végétatifs jaunissent en une à trois semaines suivant le traitement. La décoloration et la perte de vigueur se poursuivent jusqu'au brunissement et à la suppression complète de trois à cinq semaines après l'application.

2021-1329

2021-05-05

Bien que CADILLAC^{MC} UNPACKED ne supprime pas les mauvaises herbes à feuilles larges, on peut le mélanger en cuve à un vaste éventail d'herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges pour obtenir un spectre d'activité élargi dans le blé. On peut également le mélanger à l'insecticide fluide Decis^{MD} ou à l'insecticide Matador^{MD} 120 EC pour supprimer les mauvaises herbes graminées et les insectes, et avec le fongicide Tilt^{MD} 250 E pour supprimer les mauvaises herbes graminées et les maladies foliaires des céréales. Voir la section MÉLANGES de CADILLAC^{MC} UNPACKED AVEC DES HERBICIDES CONTRE LES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES, DES INSECTICIDES ET DES FONGICIDES et consulter la section appropriée sur les mélanges en cuve pour l'application par voie terrestre ou aérienne.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour utilisation en milieu aquatiques, NE PAS l'utiliser pour la suppression de ravageurs aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'eau potable ou d'irrigation ni les milieux aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Un délai avant la plantation de 30 jours doit être observé pour toutes les cultures ne figurant pas sur l'étiquette.

CULTURES : Blé de printemps et blé dur

CADILLAC^{MC} UNPACKED peut s'utiliser dans toutes les variétés de blé de printemps et de blé dur.

Ne pas appliquer dans l'orge ni dans aucune culture autre que le blé de printemps ou le blé dur, car la culture sera abîmée. Ne pas laisser le brouillard de pulvérisation dériver vers des champs adjacents ensemencés de cultures autres que le blé de printemps ou le blé dur.

Ne pas traiter le blé cultivé avec des plantes fourragères comme culture intercalaire. Observer un délai d'attente avant la récolte d'au moins 60 jours après le traitement des grains et de la paille et de 30 jours après le traitement du foin. Respecter un délai d'au moins sept (7) jours avant de laisser paître le bétail dans les cultures traitées.

Pour connaître le mode d'emploi propres à l'épandage aérien, consulter les sections sur l'épandage aérien. Pour connaître les mises en garde relatives à l'épandage aérien, consulter la section MISES EN GARDE.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES : Folle avoine, avoine (cultivée) spontanée, sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq, ivraie de Perse et les graines de l'alpiste des Canaries spontanée

PÉRIODE D'APPLICATION:

Période d'application	Stade de croissance	Autres remarques
FOLLE AVOINE	1 à 6 feuilles sur la tige principale	Avant l'émergence de la 4 ^e talle

AVOINE (CULTIVÉE) SPONTANÉE	3 à 6 feuilles sur la tige principale	Avant l'émergence de la 4 ^e talle
SÉTAIRE VERTE ET SÉTAIRE GLAUQUE (mil sauvage, verveine officinale)	1 à 5 feuilles sur la tige principale	Pour obtenir une suppression optimale, traiter avant l'émergence de la 3 ^e talle et lorsque la sétaire est en pleine croissance
ÉCHINOCHLOA PIED-DE-COQ	1 à 5 feuilles sur la tige principale	Pour obtenir une suppression optimale, traiter avant le tallage et lorsque l'échinochloa pied-de-coq est en pleine croissance
IVRAIE DE PERSE	1 à 5 feuilles sur la tige principale	Pour obtenir une suppression optimale, traiter avant le tallage et lorsque l'ivraie de Perse est en pleine croissance
GRAINES DE L'ALPISTE DES CANARIES SPONTANÉ	1 à 6 feuilles sur la tige principale	Avant l'émergence de la 4 ^e talle
BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR	Avant l'émergence de la 4 ^e talle	Pour les mélanges avec un herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges, un insecticide ou un fongicide, toujours consulter l'étiquette du produit d'association (herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges, insecticide ou fongicide) avant l'utilisation.

- Pour obtenir un résultat optimal, appliquer CADILLAC^{MC} UNPACKED sur des mauvaises herbes en pleine croissance. Une application hâtive permettra de maximiser le rendement de la culture en réduisant la concurrence exercée par les mauvaises herbes. Les mauvaises herbes qui sortent de terre après l'application de CADILLAC^{MC} UNPACKED ne seront pas supprimées.
- Lorsque les mauvaises herbes subissent un stress dû à la sécheresse, la chaleur, une fertilité faible, un excès d'eau ou des températures froides prolongées, l'efficacité du traitement risque d'être réduite ou retardée après l'application de CADILLAC^{MC} UNPACKED utilisé seul ou en association avec un herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges. Il peut se produire des échappées de traitement ou un nouveau tallage si l'application est effectuée dans des conditions de stress prolongé. On obtiendra une suppression optimale si l'application de CADILLAC^{MC} UNPACKED est retardée jusqu'à ce que les conditions de stress soient terminées et que les mauvaises herbes aient repris leur croissance active.
- L'application de CADILLAC^{MC} UNPACKED utilisé seul peut se faire 30 minutes avant la pluie.
- Ne pas appliquer le produit sur une culture qui subit un stress occasionné par des conditions telles que le gel, la fertilité faible, la sécheresse, l'excès d'eau, la maladie ou les dommages causés par des insectes, car la culture risque d'être abîmée.

DOSES D'EMPLOI POUR L'APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE :

Appliquer les doses recommandées de CADILLAC^{MC} UNPACKED et un adjuvant comme un CHC*, SNI*, Destinaire^{MD} Surfactant D'huile Très Concentré ou Journey^{MC} HSOC dans au moins 50 à 100 L d'eau par hectare selon le tableau suivant :

Pour supprimer : FOLLE AVOINE, AVOINE (CULTIVÉE) SPONTANÉE, SÉTAIRE VERTE, SÉTAIRE GLAUQUE, ÉCHINOCHLOA PIED-DE-COQ, GRAINES DE L'ALPISTE DES CANARIES SPONTANÉ	Pour supprimer : FOLLE AVOINE, AVOINE (CULTIVÉE) SPONTANÉE, SÉTAIRE VERTE, SÉTAIRE GLAUQUE, ÉCHINOCHLOA PIED-DE-COQ, GRAINES DE L'ALPISTE DES CANARIES SPONTANÉ, IVRAIE DE PERSE
Doses d'emploi avec 50 L/ha d'eau	
Appliquer : 230 mL/ha de CADILLAC ^{MC} UNPACKED + a) 400 mL/ha (0,8 % vol/vol) d'un adjuvant CHC** (p. ex., ADAMA 8317 Concentré d'huile, Score ^{MD} , Assist ^{MD} Oil Concentrate, XA Oil Concentrate) OU b) 160 mL/ha (0,32 % vol/vol) d'Adjuvant 80 ou un autre SNI* OU c) 250 mL/ha (0,5 % vol/vol) de Destinaire ^{MD} ou Journey ^{MC}	Appliquer : 290 mL/ha de CADILLAC ^{MC} UNPACKED + a) 500 mL/ha (1 % vol/vol) d'un adjuvant CHC* (p. ex., ADAMA 8317 Concentré d'huile, Score ^{MD} , Assist ^{MD} Oil Concentrate, XA Oil Concentrate) OU b) 160 mL/ha (0,32 % vol/vol) d'Adjuvant 80 ou un autre SNI* OU c) 250 mL/ha (0,5 % vol/vol) de Destinaire ^{MD} ou Journey ^{MC})
REMARQUE : Un contenant de 3,68 L de CADILLAC ^{MC} UNPACKED traite 16 ha (40 acres) avec 800 L d'eau	
Doses d'emploi avec 100 L/ha d'eau	
Appliquer : 230 mL/ha de CADILLAC ^{MC} UNPACKED + a) 800 mL/ha (0,8 % vol/vol) d'un adjuvant CHC* (p. ex., ADAMA 8317 Concentré d'huile, Score ^{MD} , Assist ^{MD} Oil Concentrate, XA Oil Concentrate) OU b) 320 mL/ha (0,32 % vol/vol) d'Adjuvant 80 ou un autre SNI* OU c) 500 mL/ha (0,5 % vol/vol) de Destinaire ^{MD} ou Journey ^{MC})	Appliquer : 290 mL/ha de CADILLAC ^{MC} UNPACKED + a) 1 L/ha (1 % vol/vol) d'un adjuvant CHC* (p. ex., ADAMA 8317 Concentré d'huile, Score ^{MD} , Assist ^{MD} Oil Concentrate, XA Oil Concentrate) OU b) 320 mL/ha (0,32 % vol/vol) d'Adjuvant 80 ou un autre SNI* OU c) 500 mL/ha (0,5 % vol/vol) de Destinaire ^{MD} ou Journey ^{MC})
REMARQUE : Un contenant de 3,68 L de CADILLAC ^{MC}	
REMARQUE : Un contenant de 3,68 L de CADILLAC ^{MC}	

2021-1329

2021-05-05

UNPACKED traite 16 ha (40 acres) avec 1 600 L d'eau	UNPACKED traite 12,8 ha (31,4 acres) avec 1 280 L d'eau
---	---

***CHC = Concentré d'huile de culture, SNI = Surfactant non ionique (consulter l'étiquette du surfactant pour les taux)**

REMARQUE : Toujours utiliser un adjuvant tel qu'un CHC, SNI, Destinaire^{MD} Surfactant D'huile Très Concentré ou Journey^{MC} HSOC avec CADILLAC^{MC} UNPACKED.

DOSES D'EMPLOI POUR L'ÉPANDAGE AÉRIEN :

Appliquer les doses recommandées de CADILLAC^{MC} UNPACKED et un adjuvant comme un CHC*, SNI*, Destinaire^{MD} Surfactant D'huile Très Concentré ou Journey^{MC} HSOC dans au moins 30 L d'eau par hectare selon le tableau suivant :

Pour supprimer :	Pour supprimer :
FOLLE AVOINE	FOLLE AVOINE, SÉTAIRE VERTE, SÉTAIRE GLAUQUE, IVRAIE DE PERSE
Appliquer : 230 mL/ha de CADILLAC ^{MC} UNPACKED + a) 240 mL/ha (0,8 % vol/vol d'un adjuvant CHC* (p. ex., ADAMA 8317 Concentré d'huile, Score ^{MD} , Assist ^{MD} Oil Concentrate, XA Oil Concentrate) OÙ b) 96 mL/ha (0,32% vol/vol) d'Adjuvant 80 ou un autre SNI* OÙ c) 150 mL/ha (0,5 % vol/vol) de Destinaire ^{MD} ou Journey ^{MC})	Appliquer : 290 mL/ha de CADILLAC ^{MC} UNPACKED + a) 300 mL/ha (1,0 % vol/vol d'un adjuvant CHC* (p. ex., ADAMA 8317 Concentré d'huile, Score ^{MD} , Assist ^{MD} Oil Concentrate, XA Oil Concentrate) OÙ b) 96 mL/ha (0,32% vol/vol) d'Adjuvant 80 ou un autre SNI* OÙ c) 150 mL/ha (0,5 % vol/vol) de Destinaire ^{MD} ou Journey ^{MC})
REMARQUE : Un contenant de 3,68 L de CADILLAC ^{MC} UNPACKED traite 16 ha (40 acres) avec 480 L d'eau	REMARQUE : Un contenant de 3,68 L de CADILLAC ^{MC} UNPACKED traite 12,8 ha (31,4 acres) avec 384 L d'eau

***CHC = Concentré d'huile de culture, SNI = Surfactant non ionique (consulter l'étiquette du surfactant pour les taux)**

REMARQUE : Toujours utiliser un adjuvant tel qu'un CHC, SNI, Destinaire^{MD} Surfactant D'huile Très Concentré ou Journey^{MC} HSOC avec CADILLAC^{MC} UNPACKED.

MÉLANGES DE CADILLAC^{MC} UNPACKED AVEC DES HERBICIDES CONTRE LES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES, DES INSECTICIDES ET DES FONGICIDES – APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE :

CULTURE : BLÉ DE PRINTEMPS et BLÉ DUR

2021-1329
2021-05-05

Pour la suppression à large spectre de la folle avoine, de la sétaire verte, de l'échinochloa pied-de-coq, de l'ivraie de Perse et des mauvaises herbes à feuilles larges, CADILLAC^{MC} UNPACKED peut être mélangé en cuve avec des herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges, tel que décrit dans les tableaux qui suivent.

CADILLAC^{MC} UNPACKED peut également être mélangé en cuve avec l'insecticide fluide Decis^{MD} ou l'insecticide Matador^{MD} 120 EC pour supprimer les insectes indiqués sur les étiquettes de l'insecticide fluide Decis^{MD} et l'insecticide Matador^{MD} 120 EC ou avec le fongicide Tilt^{MD} 250 E pour supprimer les maladies indiquées sur l'étiquette du fongicide Tilt^{MD} 250 E, en plus des mauvaises herbes graminées.

Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les mauvaises herbes à feuilles larges, insectes et maladies supprimés, les doses d'emploi et le moment du traitement, les directives particulières quant aux cultures de rotation et aux délais d'attente avant de laisser paître le bétail, les recommandations relatives à des mauvaises herbes, insectes ou maladies particuliers, le mode d'emploi et les mises en garde, et se conformer à l'étiquette la plus restrictive.

Utiliser dans au moins 100 L d'eau par hectare.

Pour préparer des mélanges en cuve, toujours ajouter d'abord le(s) herbicide(s) contre les mauvaises herbes à feuilles larges, l'insecticide ou le fongicide, puis CADILLAC^{MC} UNPACKED, et enfin un adjuvant CHC, SNI, Destinaire^{MD} Surfactant D'huile Très Concentré ou Journey^{MC} HSOC ajouté en dernier.

Pour connaître la dose appropriée de CADILLAC^{MC} UNPACKED et d'un adjuvant (CHC, SNI, Destinaire^{MD} Surfactant D'huile Très Concentré ou Journey^{MC} HSOC consulter la section « Doses d'emploi pour l'application par voie terrestre » figurant sur la présente étiquette.

Mélanges en cuve pour la suppression à large spectre de la folle avoine, de la sétaire verte, des mauvaises herbes à feuilles larges, des insectes et des maladies :

Produit d'association	Dose d'emploi	Stade de croissance de la culture ¹
Target ^{MD} Liquide	1,0 à 1,5 L/ha	De 2 à 5 feuilles
Dyvel ^{MD} Herbicide	1,25 L/ha	De 2 à 5 feuilles
Refine Extra ^{MD} ²	20 g/ha	De 2 feuilles à la feuille étandard
Badge ^{MD}	1,25 L/ha	De 2 feuilles à la feuille étandard
Estaprop ^{MD} Plus Herbicide liquide	1,75 L/ha	De 4 feuilles au début de la feuille étandard (phase d'épiaison)
Dichlorprop-D	1,75 L/ha	De 4 feuilles au début de la feuille étandard (phase d'épiaison)
Pardner ^{MD} Herbicide	1,0 L/ha	De 2 feuilles à la feuille étandard

Lontrel ^{MD} 360	0,42 à 0,84 L/ha	De 3 feuilles à la feuille étandard
Lontrel ^{MD} 360 mélangé au réservoir avec ester de MCPA 600	280 à 420 mL/ha mélangé au réservoir avec 0,92L/ha	De 3 feuilles à la feuille étandard
Lontrel ^{MD} 360 mélangé au réservoir avec Refine Extra ^{MD} 75 DF	0,21 L/ha mélangé au réservoir avec 20 g/ha	De 3 feuilles à la feuille étandard
Curtail ^{MD} M	1,5 à 2,0 L/ha	De 3 feuilles à tout juste avant la feuille étandard
Prestige ^{MD} Herbicide dans un mélange en cuve ³	600 à 800 mL/ha de Prestige ^{MD} A + 1,5 à 2,0 L/ha de Prestige ^{MD} B	De 3 feuilles à la feuille étandard
Thrasher ^{MD}	1,25 L/ha	De 2 feuilles au début de la feuille étandard
2,4-D Amine (assumer la série 600) ⁴	700 mL à 0,921,1 L/ha	De 3 feuilles à la feuille étandard
MCPA Amine (assumer la série 600) ⁴	700 mL à 0,921,1 L/ha	De 3 feuilles à la feuille étandard
MCPA Ester (assumer la série 600)	700 mL à 0,921,1 L/ha	De 3 feuilles à la feuille étandard
MCPA 300 Sel de sodium	1,2 L à 2,7 L/ha	De 3 feuilles à la feuille étandard
Bromotril ^{MD} 240	1,2 L/ha	De 2 feuilles à la feuille étandard
Ally ^{MD} ²	7,5 g/ha	De 2 feuilles à la feuille étandard
Attain ^{MD} Herbicide dans un mélange en cuve ³	450 à 600 mL/ha d'Attain ^{MD} A + 0,75 à 1,0 L/ha d'Attain ^{MD} B	De 4 feuilles à la feuille étandard
Decis ^{MD} Flowable Insecticide	80 à 120 mL/ha	Avant l'émergence de la 4 ^e talle
Mécoprop-P ⁵	5,5 à 7,0 L/ha	De 3 feuilles à tout juste avant la feuille étandard
Silencer ^{MD} 120 EC ou Matador ^{MD} 120 EC Insecticide	63 à 83 mL/ha	Avant l'émergence de la 4 ^e talle
Bumper ^{MD} 432 EC	Voir l' étiquette	Avant l'émergence de la 4 ^e talle
Trophy ^{MD} Herbicide dans un mélange en cuve ⁶	0,6 L/ha de Trophy ^{MD} A + 1,12 L/ha de Trophy ^{MD} B	De 3 feuilles à la feuille étandard
Badge ^{MD} , Mextrol ^{MD} 450 Herbicide liquide	1,25 L/ha	De 2 feuilles à la feuille étandard

¹ Toujours consulter l'étiquette de l'herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges, l'insecticide ou le fongicide avant l'utilisation.

² L'ajout d'un adjuvant, autre que ceux déjà recommandés pour CADILLAC^{MC} UNPACKED dans la section « Doses d'emploi pour l'application par voie terrestre », n'est pas requis.

³ Consulter l'étiquette de l'herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges pour la liste des mauvaises herbes supprimées par les doses élevées et moins élevées.

⁴ On pourrait observer une réduction de la suppression de la sétaire verte et de la folle avoine si CADILLAC^{MC} UNPACKED est utilisé en mélange avec du 2,4-D Amine ou MCPA Amine.

⁵ Les mélanges en cuve avec mécoprop-P assurent la répression du chardon des champs (suppression de la partie aérienne).

⁶Les doses supérieures à 2,0 L/ha peuvent abîmer la culture.

Pour supprimer l'échinochloa pied-de-coq et les mauvaises herbes à feuilles larges en plus de la folle avoine et de la sétaire verte, utiliser l'un des mélanges suivants :

Produit d'association	Dose d'emploi	Stade de croissance de la culture ¹
Target ^{MD} Herbicide Liquide Systémique	1,0 à 1,5 L/ha	De 2 à 5 feuilles
Badge ^{MD}	1,25 L/ha	De 2 feuilles à la feuille étandard
Estaprop ^{MD} Plus Herbicide liquide	1,75 L/ha	De 4 feuilles au début de la feuille étandard (phase d'épiaison)

¹Toujours consulter l'étiquette de l'herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges avant l'emploi.

Pour supprimer l'ivraie de Perse* et les mauvaises herbes à feuilles larges en plus de la folle avoine, de la sétaire verte et de l'échinochloa pied-de-coq, utiliser l'un des mélanges suivants :

Produit d'association	Dose d'emploi	Stade de croissance de la culture ¹
Badge ^{MD}	1,25 L/ha	De 2 feuilles à la feuille étandard

¹Toujours consulter l'étiquette de l'herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges avant l'emploi.

* Utiliser la dose supérieure de CADILLAC^{MC} UNPACKED pour supprimer l'ivraie de Perse.

Consulter la section « Doses d'emploi » sur la présente étiquette.

La culture risque d'être abîmée temporairement après le traitement avec ces mélanges s'ils sont appliqués lors de conditions météorologiques extrêmes ou lorsque la culture subit un stress causé par une humidité inadéquate ou anormalement élevée ou par des températures extrêmes.

Ne mélanger avec aucun additif chimique, pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé sur la présente étiquette.

MÉLANGES DE CADILLAC^{MC} UNPACKED AVEC DES HERBICIDES CONTRE LES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES – ÉPANDAGE AÉRIEN :

CULTURE : BLÉ DE PRINTEMPS et BLÉ DUR

Pour la suppression à large spectre de la folle avoine, de la sétaire verte et des mauvaises herbes à feuilles larges, CADILLAC^{MC} UNPACKED peut être mélangé en cuve avec Badge. Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées, les doses d'emploi et le moment du traitement, les directives particulières quant aux cultures de rotation et aux délais d'attente avant de laisser paître le bétail, les recommandations relatives à des mauvaises herbes particulières, le mode d'emploi et les mises en garde, et se conformer à l'étiquette la plus restrictive. Utiliser au moins 30 L d'eau par hectare.

Pour la préparation des mélanges, toujours ajouter l'herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges (Badge^{MD}) d'abord, suivi de CADILLAC^{MC} UNPACKED, puis terminer avec un adjuvant (CHC, SNI, Destinaire^{MD} Surfactant D'huile Très Concentré ou Journey^{MC} HSOC)

2021-1329

2021-05-05

ajouté en dernier.

Pour connaître la dose appropriée de CADILLAC^{MC} UNPACKED à utiliser avec un adjuvant (CHC, SNI, Destinaire^{MD} Surfactant D'huile Très Concentré ou Journey^{MC} HSOC), consulter la section « Doses d'emploi pour l'épandage aérien » figurant sur la présente étiquette.

Produit d'association	Dose d'emploi	Stade de croissance de la culture ¹
Badge ^{MD}	1,25 L/ha	De 2 feuilles à la feuille étandard

¹Toujours consulter l'étiquette de l'herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges avant l'emploi.

La culture risque d'être abîmée temporairement après le traitement avec ces mélanges s'ils sont appliqués lors de conditions météorologiques extrêmes ou lorsque la culture subit un stress causé par une humidité inadéquate ou anormalement élevée ou par des températures extrêmes.

Ne mélanger avec aucun additif chimique, pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé sur la présente étiquette.

Zones tampons

AUCUNE zone tampon N'EST REQUISE pour les traitements localisés effectués à l'aide de pulvérisateurs manuels.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (par exemple, prairies, forêts, brise-vent, terres boisées, haies, zones riveraines et zones arbustives) et des habitats d'eau douce sensibles (par exemple, lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et autres habitats humides).

Méthode d'application	Culture	Zone tampon (mètres) requise pour la protection des :		
		habitats d'eau douce d'une profondeur de :	habitats terrestres	
		moins de 1 mètre	plus de 1 mètre	
Pulvérisateur agricole	Blé de printemps et blé dur	1	0	1
Pulvérisation aérienne	Blé de printemps et blé dur (55,2 à 70,2 g p.a./ha)	1 Voilure fixe 1 Voilure tournante	0 0	20 20

Pour les mélanges en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon la plus vaste (la plus restrictive) parmi les zones tampons associées aux produits utilisés dans le mélange en cuve. Appliquer seulement en gouttelettes correspondant au plus gros des diamètres indiqués pour les produits utilisés dans le mélange selon les catégories de l'ASABE.

2021-1329
2021-05-05

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur se trouve dans la section Pesticides du site Canada.ca.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE – APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE

1. Nettoyer le réservoir du pulvérisateur et le remplir à moitié d'eau. Mettre l'agitateur ou le système de dérivation en marche.
2. Si on utilise un herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges, un insecticide ou un fongicide, le verser EN PREMIER, avant d'ajouter CADILLAC^{MC} UNPACKED et d'agiter pendant 2 ou 3 minutes.
3. Ajouter la quantité appropriée de CADILLAC^{MC} UNPACKED.
4. Agiter pendant 2 ou 3 minutes.
5. Ajouter la quantité appropriée d'un adjuvant (CHC, SNI, Destinaire^{MD} Surfactant D'huile Très Concentré ou Journey^{MC} HSOC).
6. Agiter pendant 1 ou 2 minutes avant d'ajouter le reste de l'eau, puis maintenir une agitation constante.
7. Si la pulvérisation est interrompue, bien agiter avant de reprendre la pulvérisation.
8. **Utiliser la suspension dès qu'elle a été préparée.**
9. S'il commence à se former une pellicule huileuse dans le réservoir, purger le réservoir puis le nettoyer à l'aide d'un détergent.

DIRECTIVES D'APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE :

- CADILLAC^{MC} UNPACKED peut se faire par voie terrestre ou aérienne. Pour les directives relatives à l'épandage aérien, consulter la section DIRECTIVES D'APPLICATION – ÉPANDAGE AÉRIEN, ci-dessous.
- Volume d'eau : 50 à 100 litres par hectare pour CADILLAC^{MC} UNPACKED utilisé seul, et au moins 100 L/ha pour les mélanges en cuve avec des herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges.
- Buses : On recommande l'emploi de buses à jet éventail à 80° ou 110° en acier inoxydable pour obtenir une couverture optimale. Les buses peuvent être orientées à un angle de 45° vers l'avant afin de donner une meilleure couverture. Utiliser des tamis de buse de 50 mailles. Ne pas utiliser de buses à miroir, d'applicateur par gouttelettes contrôlées, de buses avec écran directionnel ni de buses en jet à cône creux.
- Pression : 275 à 310 kPa.
- Appliquer uniformément à une vitesse de 6 à 8 km/h, en évitant le chevauchement des passages. Fermer la rampe au moment du départ, des tournants, des ralentissements ou des arrêts, afin de prévenir les dommages à la culture résultant d'une application excessive.

Pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer le produit pendant des périodes de calme plat ni lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille plus petite que celle correspondant à la classification moyenne de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE S572.1). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins au- dessus de la culture ou du sol.

2021-1329

2021-05-05

ÉPANDAGE AÉRIEN

Instructions génériques sur l'étiquette concernant l'application par voie aérienne - Mode d'emploi

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'application à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'application par voie aérienne qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'application par voie aérienne ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'application est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit appliqué de façon non uniforme (application en bandes, irrégulière ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'application par voie aérienne décrites dans le *Guide national d'apprentissage-application de pesticides par aéronef* développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'application.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour application avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant au 1-855-264-6262 ou obtenir des conseils techniques après du distributeur ou d'un conseiller agricole provincial. L'application de ce produit spécifique doit être conforme aux normes suivantes :

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE - ÉPANDAGE AÉRIEN :

1. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau. Mettre l'agitateur en marche à faible régime.
2. Si on utilise un herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges, le verser **EN PREMIER**, avant d'ajouter CADILLAC^{MC} UNPACKED et d'agiter pendant 2 ou 3 minutes.
3. Ajouter la quantité appropriée de CADILLAC^{MC} UNPACKED.
4. Agiter pendant 2 ou 3 minutes.
5. Ajouter la quantité appropriée d'un adjuvant (CHC, SNI, Destinaire^{MD} Surfactant D'huile Très Concentré ou Journey^{MC} HSOC).
6. Agiter pendant 1 ou 2 minutes avant d'ajouter le reste de l'eau, puis maintenir une agitation constante.
7. Remplir le réservoir de l'avion et maintenir une faible agitation durant l'application.
8. Si la pulvérisation est interrompue, bien agiter avant de reprendre la pulvérisation. Ne pas laisser reposer le contenu sans agitation.
9. **Utiliser la suspension dès qu'elle a été préparée.**
10. S'il commence à se former une pellicule huileuse dans le réservoir, purger le réservoir puis le nettoyer à l'aide d'un détergent.

DIRECTIVES D'APPLICATION – ÉPANDAGE AÉRIEN :

1. CADILLAC^{MC} UNPACKED peut être appliqué par voie terrestre ou aérienne. Pour les directives relatives à l'application par voie terrestre, consulter la section DIRECTIVES D'APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE, ci-dessus.
2. Volume d'eau – épandage aérien : Au moins 30 litres par hectare pour CADILLAC^{MC} UNPACKED utilisé seul ou en mélange avec Badge.
3. S'assurer que l'application est uniforme. Afin d'éviter une application irrégulière ou double (par chevauchement des passages), utiliser des marqueurs appropriés. Ne pas utiliser de marqueurs humains.

Pulvérisation aérienne : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille plus petite que celle correspondant à la classification moyenne de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE S572.1) avec un diamètre de volume (DV) supérieur à 350 microns. Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. La longueur de la rampe de pulvérisation occupée par les buses NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR :

1. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. S'assurer d'éliminer toute trace du produit. Marche à suivre recommandée :
2. Vider et rincer avec de l'eau propre les parois intérieures du réservoir, la rampe et tous les conduits pendant dix minutes. Ne pas nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétation que l'on souhaite conserver, d'un puits ou d'autres sources d'eau.
3. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
4. Éliminer tous les résidus de rinçage conformément à la réglementation provinciale.
5. Si on utilise un herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges, toujours consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître toute procédure de nettoyage additionnelle.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à CADILLAC^{MC} UNPACKED, herbicide du groupe 1. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à CADILLAC^{MC} UNPACKED et à d'autres herbicides du groupe 1. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ.

Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le CADILLAC^{MC} UNPACKED ou les herbicides du même groupe 1 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des

graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.

- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262 ou à www.adama.com/canada

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. (ADAMA) dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, ADAMA n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et (ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

MODE D'EMPLOI POUR LES RÉGIONS DES HAUTES TERRES D'OKANAGAN ET DES TERRASSES DE CRESTON EN CB :

CADILLAC^{MC} UNPACKED peut s'utiliser pour supprimer la folle avoine, la sétaire verte et la sétaire glauque dans le blé de printemps et le blé dur les régions des hautes terres d'Okanagan et des terrasses de Creston en Colombie-Britannique. Pour obtenir de l'information sur les stades des cultures et des mauvaises herbes, doses d'application, instructions pour le mélange et l'application et les mises en garde, se reporter aux sections appropriées ailleurs sur la présente étiquette.

MD

Badge, Bromotril, Bumper, Silencer et Thrasher sont des marques déposées d'une compagnie du groupe ADAMA.

Ally est une marque déposée de FMC Agricultural Caribe Industries, Ltd.

Assist est une marque déposée de BASF SE.

2021-1329

2021-05-05

Attain, Curtail, Lontrel et Prestige sont des marques déposées de Dow AgroSciences LLC.
Decis et Pardner sont des marques déposées de Bayer SAS.

Destinaire et Journey sont des marques de commerce de Winfield Solutions, LLC.

Dyvel est une marque déposée de BASF Corporation.

Estaprop, Mextrol et Trophy sont des marques déposées de Nufarm Agriculture, Inc.

Matador, Score, Target et Tilt sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.

Refine Extra est une marque déposée de E.I. DuPont de Nemours and Company.